

**COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN**

**États financiers non consolidés  
31 décembre 2020**

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du  
Comité olympique canadien

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés du Comité olympique canadien (le « COC »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes complémentaires ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du COC au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités de fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants du COC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du COC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le COC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du COC.

## **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du COC.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du COC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le COC à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 30 avril 2021

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

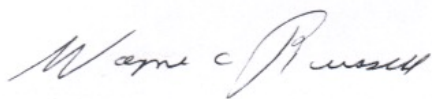
État non consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie (note 4)	11 140	5 602
Débiteurs et dépôts (note 18)	<u>10 384</u>	<u>8 757</u>
	21 524	14 359
<b>Placements (note 5)</b>	194 998	189 205
<b>Immobilisations (note 6)</b>	<u>5 188</u>	<u>6 347</u>
<b>Total de l'actif</b>	<u>221 710</u>	<u>209 911</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	5 779	5 927
Produits reportés (note 8)	996	693
Apports de capital reportés (note 9)	<u>976</u>	<u>2 001</u>
<b>Total du passif</b>	<u>7 751</u>	<u>8 621</u>
Engagements (note 14)		
<b>SOLDES DE FONDS</b>		
<b>Grevés d'une affectation d'origine externe (note 10)</b>		
Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	9 564	9 596
Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	<u>14 038</u>	<u>14 540</u>
	23 602	24 136
<b>Fonds d'administration</b>		
Grevés d'une affectation d'origine interne		
Fonds canadien de la famille olympique (note 11)	151 397	165 162
Investi dans des immobilisations	4 212	4 346
Non affectés	<u>34 748</u>	<u>7 646</u>
	190 357	177 154
<b>Total des soldes de fonds</b>	<u>213 959</u>	<u>201 290</u>
<b>Total du passif et des soldes de fonds</b>	<u>221 710</u>	<u>209 911</u>

Approuvé par le conseil d'administration



\_\_\_\_\_, administrateur



\_\_\_\_\_, administrateur

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

État non consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	2020						
	Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	Total des fonds grevés d'une affectation d'origine externe	Fonds grevés d'une affectation d'origine interne	Fonds non affecté	Total du fonds d'administration	Total des fonds
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits (note 12)</b>							
Produits provenant des partenaires et des activités de marketing	–	–	–	–	41 221	41 221	41 221
Produits tirés des placements	784	1 191	1 975	12 407	795	13 202	15 177
Subventions, dons et autres (note 18)	–	–	–	–	4 855	4 855	4 855
	<u>784</u>	<u>1 191</u>	<u>1 975</u>	<u>12 407</u>	<u>46 871</u>	<u>59 278</u>	<u>61 253</u>
<b>Charges</b>							
Charges liées aux programmes et de fonctionnement (notes 13 et 15)	–	–	–	–	45 397	45 397	45 397
Subventions et charges afférentes	768	1 625	2 393	–	–	–	2 393
Frais de gestion de placements	48	68	116	678	–	678	794
	<u>816</u>	<u>1 693</u>	<u>2 509</u>	<u>678</u>	<u>45 397</u>	<u>46 075</u>	<u>48 584</u>
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges</b>	<u>(32)</u>	<u>(502)</u>	<u>(534)</u>	<u>11 729</u>	<u>1 474</u>	<u>13 203</u>	<u>12 669</u>

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

État non consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	2019						
	Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	Total des fonds grevés d'une affectation d'origine externe	Fonds grevés d'une affectation d'origine interne	Fonds non affecté	Total du fonds d'administration	Total des fonds
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits (note 12)</b>							
Produits provenant des partenaires et des activités de marketing	–	–	–	–	35 166	35 166	35 166
Produits tirés des placements	1 476	2 140	3 616	23 311	–	23 311	26 927
Subventions, dons et autres (note 18)	–	–	–	–	4 960	4 960	4 960
	<u>1 476</u>	<u>2 140</u>	<u>3 616</u>	<u>23 311</u>	<u>40 126</u>	<u>63 437</u>	<u>67 053</u>
<b>Charges</b>							
Charges liées aux programmes et de fonctionnement (notes 13 et 15)	–	–	–	–	43 852	43 852	43 852
Subventions et charges afférentes	630	524	1 154	–	–	–	1 154
Frais de gestion de placements	46	63	109	621	–	621	730
	<u>676</u>	<u>587</u>	<u>1 263</u>	<u>621</u>	<u>43 852</u>	<u>44 473</u>	<u>45 736</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<u>800</u>	<u>1 553</u>	<u>2 353</u>	<u>22 690</u>	<u>(3 726)</u>	<u>18 964</u>	<u>21 317</u>

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Fonds d'administration					Total 2020
	Fonds grevés d'une affectation d'origine externe	Fonds canadien de la famille olympique	Investi dans des immobilisations	Fonds non affecté	Total du fonds d'administration	
	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Soldes au début de l'exercice</b>	24 136	165 162	4 346	7 646	177 154	201 290
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(534)	11 729	–	1 474	13 203	12 669
Virements interfonds (note 20)	–	(25 494)	–	25 494	–	–
Amortissement des apports de capital reportés	–	–	1 025	(1 025)	–	–
Acquisition d'immobilisations	–	–	797	(797)	–	–
Amortissement des immobilisations	–	–	(1 956)	1 956	–	–
<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>23 602</b>	<b>151 397</b>	<b>4 212</b>	<b>34 748</b>	<b>190 357</b>	<b>213 959</b>

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	Fonds d'administration					Total 2019
	Fonds grevés d'une affectation d'origine externe	Fonds canadien de la famille olympique	Investi dans des immobilisations	Fonds non affecté	Total du fonds d'administration	
	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Soldes au début de l'exercice</b>	21 783	148 049	4 550	5 591	158 190	179 973
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 353	22 690	–	(3 726)	18 964	21 317
Virements interfonds (note 20)	–	(5 577)	–	5 577	–	–
Amortissement des apports de capital reportés	–	–	1 025	(1 025)	–	–
Acquisition d'immobilisations	–	–	635	(635)	–	–
Amortissement des immobilisations	–	–	(1 864)	1 864	–	–
<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>24 136</b>	<b>165 162</b>	<b>4 346</b>	<b>7 646</b>	<b>177 154</b>	<b>201 290</b>



# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

État non consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ENTRÉES (SORTIES) NETTES DE TRÉSORERIE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	12 669	21 317
Amortissement des apports de capital reportés	(1 025)	(1 025)
Amortissement des immobilisations	1 956	1 864
Variation du gain non réalisé sur placements	(1 590)	(9 657)
	<u>12 010</u>	<u>12 499</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs et dépôts	(1 627)	(4 341)
Créditeurs et charges à payer	(148)	(2 293)
Produits reportés	303	(2 291)
	<u>10 538</u>	<u>3 574</u>
<b>Investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(797)	(635)
Variation des placements, montant net	(4 203)	(8 948)
	<u>(5 000)</u>	<u>(9 583)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	5 538	(6 009)
Trésorerie au début de l'exercice	5 602	11 611
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>11 140</u>	<u>5 602</u>

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

---

## 1. RAISON D'ÊTRE DE L'ORGANISATION

Le Comité olympique canadien (le « COC ») est le comité olympique national au Canada reconnu par le Comité olympique international. À ce titre, il est responsable de la sélection et de l'inscription de tous les athlètes canadiens aux Jeux olympiques et aux Jeux panaméricains ainsi que du développement et de la promotion du mouvement olympique au Canada.

Le COC a été constitué le 3 janvier 1952, sans capital-actions, et est régi par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* depuis le 6 février 2014. Le COC est une association canadienne enregistrée de sport amateur selon la définition qu'en donne la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

## 2. DESCRIPTION DES FONDS

Le COC obtient des fonds de sources diverses, dont certains sont affectés à des programmes ou à des fins précises et, par conséquent, ne peuvent servir à des fins générales. Le fonds non affecté est utilisé dans le cadre de la mise en œuvre des programmes du COC et de ses activités administratives. Ce fonds présente des ressources non affectées et reçoit des virements provenant des fonds grevés d'une affectation d'origine interne ou externe.

Le Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada, le Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs et le Fonds canadien de la famille olympique sont gérés sous la direction d'un comité de placement nommé par le conseil d'administration.

### **Fonds grevés d'une affectation d'origine externe**

#### ***Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada***

Le Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada a été créé à la suite d'une entente survenue entre Petro-Canada Inc., le COC et la Fondation olympique canadienne (la « Fondation »), maintenant dissoute.

Depuis 2008, le fonds exerce ses activités sous l'appellation Alimenter l'excellence des athlètes et des entraîneurs. Les objectifs de ce programme ont été revus afin de refléter ceux du COC, soit :

- a) régler les coûts administratifs liés au fonds;
- b) distribuer le solde du revenu aux athlètes et à leurs entraîneurs pour les aider à atteindre leur rêve de gravir les marches du podium olympique.

#### ***Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs***

En vertu de l'entente survenue entre le gouvernement du Canada, le Comité d'organisation des XV<sup>es</sup> Jeux olympiques d'hiver (l'« OCO'88 »), maintenant dissous, et le COC, ce dernier a reçu un montant à titre de capital du Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs.

Le revenu du fonds sera utilisé pour atteindre les objectifs suivants :

- a) Régler les coûts administratifs liés au fonds.
- b) Ajouter annuellement au capital du fonds un montant déterminé par le comité responsable de l'attribution des ressources en vue de préserver le pouvoir d'achat initial du fonds.
- c) Distribuer le solde du revenu pour :
  - i) appuyer l'entraînement et les activités qui y sont liées, en mettant l'accent sur les services d'entraîneurs professionnels pour les athlètes de haut niveau dans les installations sportives situées à Calgary, lesquelles constituent un héritage des XV<sup>es</sup> Jeux olympiques d'hiver;
  - ii) optimiser le développement des athlètes de haut niveau dans les installations sportives susmentionnées;
  - iii) servir à d'autres fins de bienfaisance déterminées par le COC et le gouvernement du Canada.

Les subventions et les charges afférentes sont établies à 4,0 % du solde de clôture moyen du fonds pour les trois exercices précédents. Des subventions additionnelles pourraient être distribuées conformément aux objectifs du fonds.

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

---

## 2. DESCRIPTION DES FONDS (suite)

### Fonds grevés d'une affectation d'origine interne

#### *Fonds canadien de la famille olympique*

Le Fonds canadien de la famille olympique est un fonds grevé d'une affectation d'origine interne. Ce fonds grevé d'une affectation d'origine interne ne peut être utilisé à des fins non affectées sans l'approbation du conseil d'administration.

En vertu d'ententes liées aux Jeux olympiques d'hiver de 1988 à Calgary, l'OCO'88 a versé un montant au COC.

Le revenu du fonds doit être utilisé pour atteindre les objectifs suivants :

- a) Ajouter annuellement au capital du fonds un montant en vue de préserver son pouvoir d'achat initial.
- b) Contribuer à financer les programmes du COC.

L'empiètement sur le capital protégé est possible uniquement avec l'accord d'au moins les trois quarts (¾) des membres du conseil (défini ci-après) lors de deux réunions régulières successives.

Le « conseil » est une réunion des membres du COC et comprend toutes les réunions désignées à titre de conseil annuel et de conseil extraordinaire. Les « membres » sont tous les membres du COC détenant un droit de vote de quelque catégorie qui soit.

Les distributions sont établies à 3,5 % (2019 – 3,5 %) du solde de clôture moyen du fonds pour les trois exercices précédents. Une distribution additionnelle de 1 % (2019 – 1 %) peut également être versée à la recommandation du comité de placement du conseil d'administration en fonction du rendement du fonds.

En vue de préserver le pouvoir d'achat du Fonds canadien de la famille olympique et du Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs, le capital de chaque fonds peut être accru par un virement équivalant au pourcentage de hausse de l'indice des prix à la consommation. Pour 2020, le taux se situe à 1,5 % (2019 – 1,7 %). Pour le Fonds canadien de la famille olympique, la recapitalisation en vue de préserver le pouvoir d'achat constitue une directive approuvée par le conseil d'administration. Pour le Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs, la recapitalisation en vue de préserver le pouvoir d'achat constitue une exigence contractuelle.

#### *Fonds investi dans des immobilisations*

Le Fonds investi dans des immobilisations est constitué des immobilisations acquises et utilisées par le COC.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction sur une base non consolidée conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. De plus amples informations sur l'organisme non consolidé (la « Fondation ») sont présentées à la note 17.

### **Comptabilité par fonds**

Le COC suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports affectés.

### **Constatation des produits**

Le COC comptabilise les dons, les commandites et les concessions de licences au moment où ces fonds sont reçus ou lorsqu'ils deviennent exigibles en vertu des modalités des contrats.

Les apports reçus sous forme de biens et services sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur réception ou de leur prestation, dans le cas où ces derniers auraient autrement été payés.

Le revenu de placement gagné sur les ressources affectées est constaté à titre de produits dans le fonds affecté approprié conformément aux modalités des apports affectés.

Les autres revenus de placement sont constatés à titre de produits dans le fonds d'administration.

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

---

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Constatation des produits (suite)

Dans les présents états financiers, les montants en nature sont comptabilisés lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon raisonnable et dans la mesure où le COC a acheté les biens ou les services dans le cours normal de ses activités. La juste valeur de marché est comptabilisée à titre de produits provenant des partenaires et une charge correspondante est comptabilisée dans le secteur où les biens et services ont été utilisés.

Les subventions de l'État pour lesquelles aucun fonds affecté n'a été établi sont reportées et constatées à titre de produits dans le fonds non affecté dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les montants reçus en ce qui a trait aux immobilisations sont inclus à titre d'apports de capital reportés et ils s'amortissent au même rythme que les immobilisations connexes.

### Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur au moment où le COC devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements. Le COC utilise la juste valeur pour évaluer les placements, et les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

### Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur est déterminée comme suit :

- i) Le cours acheteur de clôture pour les actions cotées en bourse et la valeur des parts dans le cas des fonds d'actions publics sont utilisés pour représenter la juste valeur de ces placements. La valeur des parts est fondée sur le cours acheteur des titres sous-jacents.
- ii) Le cours acheteur est utilisé pour représenter la juste valeur des obligations indexées sur l'inflation.
- iii) Les instruments du marché monétaire sont inscrits au coût plus les revenus d'intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Conformément à la stratégie et aux politiques de placement à long terme du COC, le risque financier lié aux placements est géré comme suit :

- i) Risque de change : au plus 20 % de la valeur de marché du portefeuille d'obligations d'un gestionnaire de placement peut être placée dans des obligations libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien et au plus 36 % du portefeuille peut être placé dans des actions mondiales.
- ii) Risque de taux d'intérêt : la note 5 comprend une analyse des dates d'échéance et des taux d'intérêt des titres à revenu fixe.
- iii) Risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité : les gestionnaires de placement sont tenus de détenir et de gérer de façon prudente des portefeuilles diversifiés exposés aux marchés visés qui respectent des exigences minimales de qualité établies comme suit : obligations et débiteures individuelles : au plus 30 % du portefeuille d'obligations du gestionnaire de placement peut être placé dans des obligations ayant une cote inférieure à « BBB » ou l'équivalent; placements à court terme individuels : « R-1 » ou l'équivalent; actions privilégiées individuelles : « P-1 » ou l'équivalent. De plus, tous les placements, dans des circonstances normales, doivent pouvoir faire l'objet d'une liquidation dans un délai maximal de un mois, et les placements du secteur immobilier commercial canadien doivent pouvoir faire l'objet d'une liquidation sur une base trimestrielle.

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de l'exercice. Ces estimations portent notamment sur les placements, les charges à payer, les produits reportés, l'amortissement des apports de capital reportés et l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## 4. TRÉSORERIE

	2020	2019
	\$	\$
Fonds d'administration non affecté	11 139	5 601
Fonds canadien de la famille olympique	-	1
	<b>11 140</b>	<b>5 602</b>

## 5. PLACEMENTS

	2020			
	Fonds canadien de la famille olympique	Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements à court terme	124	7	10	141
Revenu fixe	61 298	3 415	4 857	69 570
Actions canadiennes	35 076	1 954	2 779	39 809
Actions internationales	49 761	2 772	3 943	56 476
Placements du secteur immobilier	25 553	1 424	2 025	29 002
	<b>171 812</b>	<b>9 572</b>	<b>13 614</b>	<b>194 998</b>

	2019			
	Fonds canadien de la famille olympique	Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements à court terme	119	7	11	137
Revenu fixe	58 505	3 650	5 346	67 501
Actions canadiennes	33 479	2 089	3 059	38 627
Actions internationales	47 497	2 963	4 340	54 800
Placements du secteur immobilier	24 390	1 522	2 228	28 140
	<b>163 990</b>	<b>10 231</b>	<b>14 984</b>	<b>189 205</b>

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

## 5. PLACEMENTS (suite)

Les titres à revenu fixe ont un taux de rendement à l'échéance de 0,61 % à 8,00 % (2019 – de 1,70 % à 8,00 %) et comportent des dates d'échéance échelonnées et une durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance de 0,8 an à 11,3 ans (2019 – de 0,4 an à 10,5 ans).

Le coût historique ou la valeur comptable des placements détenus au 31 décembre 2020 était de 166 619 \$ (2019 – 162 416 \$).

Le Fonds canadien de la famille olympique comprend des placements grevés d'une affectation d'origine interne de 151 124 \$ (2019 – 151 204 \$) et des placements non affectés de 20 688 \$ (2019 – 12 786 \$).

## 6. IMMOBILISATIONS

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	1 085	664	421	526
Matériel informatique et logiciels	6 041	4 458	1 583	2 213
Améliorations locatives	5 054	1 870	3 184	3 608
	<b>12 180</b>	<b>6 992</b>	<b>5 188</b>	<b>6 347</b>

## 7. SOMMES À REMETTRE À L'ÉTAT

La somme à remettre à l'État au 31 décembre 2020 s'est chiffrée à 4 \$ (2019 – 1 \$).

## 8. PRODUITS REPORTÉS

	2020	2019
	\$	\$
Solde d'ouverture	693	2 984
Ajouter : montants reçus	608	693
Déduire : montants constatés à titre de produits	305	2 984
Solde à la fin de l'exercice	<b>996</b>	<b>693</b>

## 9. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

	2020	2019
	\$	\$
Solde d'ouverture	2 001	3 026
Déduire : montants constatés à titre de produits	1 025	1 025
Solde à la fin de l'exercice	<b>976</b>	<b>2 001</b>

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

## 10. SOLDES DES FONDS GREVÉS D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Les soldes des fonds grevés d'une affectation d'origine externe comprennent le Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada et le Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs. Les soldes sont affectés et doivent servir comme le précise la note 2. Le détail de l'affectation des fonds se présente comme suit :

	2020		
	Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	Total
	\$	\$	\$
Capital	5 831	9 475	15 306
Disponible pour les subventions et les programmes de financement	3 733	4 563	8 296
	<b>9 564</b>	<b>14 038</b>	<b>23 602</b>

	2019		
	Fonds de bourses d'études du flambeau olympique de Petro-Canada	Fonds de dotation olympique pour les entraîneurs	Total
	\$	\$	\$
Capital	5 831	9 355	15 186
Disponible pour les subventions et les programmes de financement	3 765	5 185	8 950
	<b>9 596</b>	<b>14 540</b>	<b>24 136</b>

## 11. SOLDE DES FONDS GREVÉS D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le solde des fonds grevés d'une affectation d'origine interne est constitué du Fonds canadien de la famille olympique et du Fonds investi dans des immobilisations.

Le Fonds canadien de la famille olympique est affecté comme le précise la note 2.

Le COC a déterminé que le Fonds canadien de la famille olympique maintenait une marge de sécurité du capital correspondant à 33 % du capital afin d'assurer une distribution annuelle de 3,5 %.

En 2011, le COC a transféré un montant de 10 000 \$ de son fonds non affecté vers le compte d'investissement du Fonds canadien de la famille olympique, où il était géré par le comité de placement nommé par le conseil d'administration. Ce montant, qui était détenu dans une réserve non affectée pour la période de 2013 à 2016, a servi à financer l'Initiative de renforcement des fédérations nationales de sport (« Initiative de renforcement des FNS »). Le COC s'est engagé à payer un montant de 5 000 \$ pour la période de 2017 à 2020 pour rehausser le financement de l'Initiative de renforcement des FNS. Au 31 décembre 2020, une tranche de 14 691 \$ pour la période de 2013 à 2020 du montant de 15 000 \$ que le COC s'était engagé à payer a été versée ou est payable. Par conséquent, au 31 décembre 2020, le solde devant toujours être versé s'élevait à 309 \$ (au 31 décembre 2019 – financement de 13 589 \$ et solde de 1 411 \$). Outre le solde restant de 309 \$, un montant de 1 516 \$ se rapporte au revenu de placement net cumulatif des fonds. Le total des fonds s'élevant à 1 825 \$ sera affecté aux programmes des Organismes nationaux de sport et aux initiatives de Retour au sport.

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

## 11. SOLDE DES FONDS GREVÉS D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (suite)

En 2020, le COC a transféré un montant de néant (2019 – 1 546 \$) du fonds non affecté vers le Fonds canadien de la famille olympique. Le montant est détenu à titre de montant non affecté et est disponible pour le financement (note 20).

Par ailleurs, en 2020, le COC a transféré un montant de 25 494 \$ (2019 – transfert net de 7 123 \$ par rapport à une distribution volontaire de 1 546 \$) du Fonds canadien de la famille olympique vers le fonds non affecté (note 20). Ce transfert comprend ce qui suit :

a) un montant de 12 786 \$ (2019 – néant) ayant trait aux placements auparavant détenus dans le Fonds canadien de la famille olympique qui étaient détenus dans la réserve non affectée. Ce montant comprend ce qui suit :

- i) des placements de 10 027 \$ disponibles pour financer les activités du COC
- ii) des placements de 2 759 \$ disponibles pour financer l'Initiative de renforcement des FNS

À la suite de ce transfert, le Fonds canadien de la famille olympique détient des placements dans la réserve non affectée totalisant néant (2019 – 12 786 \$).

b) un montant de 12 708 \$ (2019 – transfert net de 7 123 \$ par rapport à une distribution volontaire de 1 546 \$) pour aider à financer les programmes du COC.

La répartition du solde du fonds grevé d'une affectation d'origine interne se présente comme suit :

	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
Capital	<b>102 138</b>	100 628
Marge de sécurité du capital	<b>33 705</b>	33 207
Disponible pour le financement	<b>15 554</b>	29 916
Disponible pour l'Initiative de renforcement des FNS	–	1 411
	<b>151 397</b>	165 162

Le montant de 29 916 \$ disponible pour le financement en 2019 comprenait une tranche de 10 027 \$ disponible pour le financement des activités du COC et une tranche de 1 348 \$ disponible pour le financement de l'Initiative de renforcement des FNS.



# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

## 12. PRODUITS – FONDS D'ADMINISTRATION

	2020		2019	
	\$		\$	
Produits provenant des partenaires et des activités de marketing				
Commandite, y compris un montant en nature de 2 487 \$ (2019 – 1 210 \$)	40 196		34 141	
Amortissement des apports de capital reportés	<u>1 025</u>	41 221	<u>1 025</u>	35 166
Revenu de placement				
Gain réalisé sur placements	425		76	
Gain non réalisé	1 685		8 436	
Intérêts et dividendes	<u>11 092</u>	13 202	<u>14 799</u>	23 311
Subventions	3 517		3 814	
Dons	34		82	
Autres produits, y compris un montant en nature de 610 \$ (2019 – 610 \$)	1 153		953	
Gain de change	<u>151</u>	4 855	<u>111</u>	4 960
Total des produits		<u>59 278</u>		<u>63 437</u>

En plus des produits en nature mentionnés ci-dessus, des biens et services de 2 025 \$ (2019 – 4 651 \$) ont été reçus et utilisés au cours de l'exercice.

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

## 13. CHARGES LIÉES AUX PROGRAMMES ET DE FONCTIONNEMENT – FONDS NON AFFECTÉ

	2020	2019	
	\$	\$	
Sport			
Financement des sports de haut niveau	8 863	9 541	
Financement du Pipeline vers le podium	2 000	–	
Préparation olympique	4 002	3 978	
Équipe des opérations	3 309	5 020	
Camp des recrues	464	867	
Initiative de renforcement des FNS	729	627	
Apports aux fédérations nationales de sport	399	392	
Services aux athlètes	651	622	
Éducation, jeunesse et entraide communautaire	<u>346</u>	<u>297</u>	21 344
Marketing et communications	5 478		4 865
Fonctionnement	15 812		13 562
Événements spéciaux et promotionnels	539		553
Gouvernance	147		882
Représentation	702		782
Amortissement	<u>1 956</u>		<u>1 864</u>
Total des charges	<u>45 397</u>		<u>43 852</u>

Les charges mentionnées ci-dessus comprennent des biens et services en nature de 3 097 \$ (2019 – 1 820 \$).

Le COC a conclu une entente avec le bailleur du bureau du COC de Montréal pour une période de 15 ans allant du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2027. Conformément aux modalités de l'entente, le bailleur et le COC ont convenu que le COC ne versera aucun montant relativement à l'utilisation et à l'occupation du bureau pour toute la durée du bail.

## 14. ENGAGEMENTS

Le COC est engagé en vertu de contrats de location simple qui viendront à échéance en 2028 pour la location de locaux. Le tableau suivant présente le montant minimal approximatif des paiements futurs.

	\$
2021	767
2022	789
2023	802
2024	825
2025	848
Par la suite	<u>2 634</u>
	<u>6 665</u>

## 15. RÉGIME DE RETRAITE

Le COC offre un régime de retraite à cotisations définies à l'intention de ses employés admissibles. Les cotisations patronales ont été de 307 \$ en 2020 (2019 – 190 \$), et elles sont prises en compte dans les charges liées aux programmes et de fonctionnement du fonds non affecté.

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

---

## 16. ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, le COC a conclu des ententes qui correspondent à la définition d'une garantie. Les principales garanties du COC sont les suivantes :

- a) Le COC a accordé des indemnités en vertu de contrats de location pour l'utilisation de diverses installations d'exploitation. En vertu des modalités de ces contrats, le COC accepte d'indemniser les contreparties quant aux divers éléments, y compris, sans toutefois s'y limiter, toutes les responsabilités, pertes et poursuites et tous les dommages subis pendant ou après la durée de l'entente. Le montant maximal de tout remboursement futur potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.
- b) Une indemnité a été accordée à tous les administrateurs, dirigeants, employés, bénévoles ou membres de tout comité dûment constitué du COC à l'égard de divers éléments, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les coûts de règlement de poursuites ou d'instances liées à leur association avec le COC sous réserve de certaines restrictions. Le COC a souscrit une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants en vue de limiter les coûts de toute poursuite ou instance future potentielle. La durée de l'indemnité n'est pas expressément définie, mais elle est limitée à la période durant laquelle la partie indemnisée agit à titre d'administrateur, de dirigeant, d'employé, de bénévole ou de membre de tout comité du COC. Le montant maximal de tout paiement futur potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.
- c) Dans le cours normal de ses activités, le COC a conclu des ententes qui prévoient l'indemnité de tiers, notamment des ententes liées au marketing et à la confidentialité, des lettres de mission avec des conseillers et des consultants, des ententes d'impartition, des contrats de location, des ententes liées à la technologie de l'information et des ententes de service. En vertu de ces ententes, le COC peut être tenu d'indemniser les contreparties des pertes subies par ces dernières par suite de fausses déclarations ou d'infractions à la réglementation ou en raison de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet à la suite de l'opération. Les modalités de ces indemnités ne sont pas expressément définies, et le montant maximal de tout paiement potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

La nature de ces ententes d'indemnité empêche le COC d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal en raison de la difficulté à évaluer le montant de l'obligation résultant de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties. Dans le passé, le COC n'a pas effectué de paiements considérables en vertu de telles clauses d'indemnité ou de clauses semblables et, par conséquent, aucun montant n'a été inscrit aux états financiers quant à ces ententes.

## 17. FONDATION OLYMPIQUE CANADIENNE

Le COC a le droit de désigner en tout temps au moins les deux tiers des membres de la Fondation qui nomment les membres du conseil d'administration et, en conséquence, il contrôle la Fondation. Les principales informations relatives à la Fondation sont présentées ci-après ainsi qu'à la note 18 :

- a) La Fondation est un organisme de bienfaisance national qui a été mise sur pied afin de mobiliser des fonds pour soutenir des athlètes de haut niveau et faire la promotion des sports, d'une vie saine et de la quête de l'excellence au Canada. La mission de la Fondation consiste à obtenir du soutien pour satisfaire aux besoins techniques, scientifiques, médicaux et en matière de coaching du système sportif de haute performance du Canada et à aider les athlètes canadiens à devenir des ambassadeurs des sports, d'une vie saine et de la quête de l'excellence à l'échelle du Canada. La Fondation reçoit, accumule et distribue des fonds en vue de soutenir les programmes sportifs de haut niveau du COC au Canada et d'autres organisations similaires parrainées par le COC. La Fondation a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
- b) Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du COC. Les principales informations financières de la Fondation au 31 décembre 2020 sont présentées ci-après.

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

## 17. FONDATION OLYMPIQUE CANADIENNE (suite)

	2020	2019
	\$	\$
<b>Situation financière</b>		
Total de l'actif	<b>10 902</b>	10 365
Total du passif	<b>3 244</b>	2 341
Total des soldes de fonds	<b>7 658</b>	8 024
	<b>10 902</b>	10 365
	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
<b>Résultats d'exploitation</b>		
Total des produits	<b>10 036</b>	7 388
Total des charges	<b>2 446</b>	1 867
Total des subventions	<b>7 956</b>	8 150
Insuffisance des produits sur les charges	<b>(366)</b>	(2 629)
	<b>2020</b>	2019
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie</b>		
Trésorerie provenant des (affectée aux) activités de fonctionnement	<b>743</b>	(1 806)
Trésorerie (affectée aux) provenant des activités d'investissement	<b>(350)</b>	1 177
Augmentation (diminution) de la trésorerie	<b>393</b>	(629)

Le total des soldes de fonds comprend des dotations et des fonds affectés de 6 155 \$ (2019 – 5 629 \$) et des fonds non affectés de 1 503 \$ (2019 – 2 395 \$). L'insuffisance des produits sur les charges comprend une insuffisance de 892 \$ (2019 – insuffisance de 3 732 \$) au titre du fonds d'administration et un excédent de 526 \$ (2019 – excédent de 1 103 \$) au titre des dotations et des fonds affectés.

## 18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Durant l'exercice, la Fondation a remis 2 410 \$ (2019 – 2 330 \$), dont une tranche de 660 \$ (2019 – 560 \$) au fonds non affecté et une tranche de 1 750 \$ (2019 – 1 770 \$) à À nous le podium!, qui a été désigné comme bénéficiaire par l'entremise du COC. Au cours de l'exercice considéré, le COC a remis un montant de 2 000 \$ (2019 – néant) à la Fondation pour le financement du Pipeline vers le podium.

Au 31 décembre 2020, le COC avait un montant net de 2 625 \$ à recevoir de la Fondation (2019 – 1 858 \$). Le COC offre un soutien administratif à la Fondation, et ce, sans frais.

# COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

## 19. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le COC a conclu des facilités de crédit en vue de financer les besoins du fonds non affecté, d'un montant de 2 500 \$, sur lesquelles aucun montant n'avait été prélevé aux 31 décembre 2020 et 2019. Les facilités de crédit sont garanties par un contrat de garantie générale.

## 20. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 12 786 \$ (2019 – néant) a été transféré du Fonds canadien de la famille olympique au fonds non affecté afin de contribuer au financement des activités du COC et de l'Initiative de renforcement des FNS.

En outre, le conseil d'administration a approuvé un virement de 12 708 \$ (2019 – transfert net de 7 123 \$ contre une distribution volontaire de 1 546 \$) du Fonds canadien de la famille olympique au fonds non affecté afin de contribuer au financement des programmes du COC.

## 21. SPORT CANADA

Sport Canada fournit un financement aux fins des langues officielles, ainsi que du fonctionnement et des programmes.

	2020	2019
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Langues officielles	12	12
Fonctionnement et programmes	740	558
Total	<u>752</u>	<u>570</u>
<b>Charges</b>		
Langues officielles	188	264
Fonctionnement et programmes	1 516	2 313
Total	<u>1 704</u>	<u>2 577</u>

## 22. ÉVÉNEMENT IMPORTANT – COVID-19

L'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus (la « COVID-19 ») a été déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la Santé en mars 2020. La COVID-19 a eu de graves répercussions sur de nombreuses économies partout dans le monde. Dans de nombreux pays, y compris au Canada, les entreprises ont été forcées de cesser ou de limiter leurs activités pendant de longues périodes. Les mesures prises pour endiguer la propagation du virus, notamment les interdictions de voyager, les mises en quarantaine, la distanciation sociale et la fermeture de services non essentiels, ont entraîné des perturbations importantes pour les entreprises dans le monde entier, qui ont à leur tour entraîné un ralentissement économique. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en mettant en place des mesures monétaires et fiscales visant à stabiliser les conditions économiques. Le COC a mis en œuvre des procédures et des protocoles pour atténuer l'incidence de la COVID-19 sur les activités.

Pour le COC, le report des Jeux olympiques de Tokyo de 2020 a été la répercussion principale. À la date d'approbation par le conseil d'administration des présents états financiers non consolidés, il est prévu que les Jeux olympiques de Tokyo de 2020 auront lieu du 23 juillet au 8 août 2021.

La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19, ainsi que l'efficacité des mesures d'intervention des gouvernements et des banques centrales, demeurent incertaines pour l'instant. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable l'incidence continue que la pandémie aura sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du COC pour les périodes futures.